

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS

D é c i s i o n n ° 2 0 2 4 _ 1 4 _ S T

Objet : Contrat de repérage plomb et amiante avant travaux pour la partie pavillon salle du conseil

Le Maire de la Commune du MESNIL SAINT DENIS,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 01/07/2021 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de signer tout document nécessaire à leur exécution y compris les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les articles L4412-2, R4411-1 à R4412-160 du code du travail concernant les risques chimiques,

Considérant l'étude de réhabilitation du pavillon salle du conseil du château /mairie,

Considérant qu'il est obligatoire de réaliser des diagnostics amiante et plomb avant travaux,

D é c i d e

Article 1^{er} :

Le maire est autorisé à signer le contrat de repérage plomb et amiante avant travaux pour la partie pavillon n°Q-1750334-0797759 avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION – 333 avenue Georges Clémenceau – 92000 NANTERRE.

La durée du contrat prendra effet à la date de signature et se terminera à la remise du rapport.

Article 2 :

Le contrat est conclu pour un montant de 2 650,00 € HT (soit 3 180,00€ TTC) pour la prestation complète comprenant une provision de 20 prélèvements et analyses.

Les éventuels prélèvements et analyses complémentaires seront au coût unitaire de 40,00 € H.T. (soit 48,00 € TTC).

Article 3 :

Les crédits seront portés au budget de l'exercice 2024.

Fait au Mesnil Saint Denis, le 18 juin 2024

Certifié exécutoire par le Maire

compte-tenu de l'envoi en Sous-Préfecture, le 21/06/2024
et de la publication, le 21/06/2024



Christophe BUHOT
Maire

Date de compte-rendu en Conseil Municipal :



Christophe BUHOT
Maire

Mis en ligne le 21/06/2024 à 12h17

REÇU EN PREFECTURE

le 21/06/2024

Application agréée E-legalite.com

10_DE-078-217803972-20240621-DECIS_2024_